



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Réflexion et approfondissement

CE QUE LE DÉBAT NE DOIT PAS ÊTRE

Après avoir défini le débat argumenté, et avoir réfléchi sur ses finalités, il convient de se pencher sur sa mise en œuvre, grâce aux différentes fiches pratiques sur les types de débats existants. Mais il peut être utile de préciser que, quel que soit la méthodologie choisie (débat boule de neige, silencieux, mouvant, etc.), toute pratique du débat avec les élèves peut présenter un certain nombre d'écueils qu'il convient d'avoir à l'esprit afin de les éviter.

Cette fiche a pour objet de recenser quelques-uns de ces écueils. La méthodologie adoptée ici sera donc de l'ordre de la comparaison négative : c'est en regardant **ce que le débat ne doit pas être** que nous pouvons dessiner en creux ce à quoi une discussion argumentée réussie peut effectivement ressembler.

Ce que le débat ne doit pas être :

1. De la simple psychologie :

Souvent, la volonté de « donner la parole aux élèves » se traduit seulement par des temps d'échanges sur les ressentis et les émotions. Si ces moments peuvent avoir toute leur légitimité dans certains cadres, il convient de garder à l'esprit qu'il ne n'agit pas encore à proprement parler de débat, ni de discussion argumentée. La culture de la sensibilité, mise en avant par les recommandations en EMC, ne saurait se cantonner à en rester au seul niveau de l'émotion pure. Il s'agit au contraire d'apprendre à identifier nos émotions, à les reconnaître et à les nommer, pour pouvoir ensuite, dans un second temps prendre une distance critique vis à vis de celles-ci et les soumettre à l'examen de la raison. En effet, dire ses émotions, ses ressentis... ce n'est pas encore débattre. Le débat argumenté suppose le passage de l'émotion à la raison. Il semble nécessaire de distinguer l'examen critique et rationnel de nos opinions visant, par l'argumentation, à établir des propositions vraies, ou des normes partageables, et l'ouverture d'espaces de parole visant à recueillir les émotions. Il ne s'agit pas ici d'affirmer que cette deuxième forme de travail et d'écoute n'est pas pertinente. Sans doute l'est-elle, notamment dans les moments où l'émotion est trop intense pour pouvoir exercer un recul critique et réflexif. C'est le cas notamment les jours suivants immédiatement les drames, qu'il s'agisse des attentats ou d'autres événements tragiques pouvant se produire au sein d'un établissement. Mais le débat argumenté au sens fort n'est pas, et ne doit pas être, un simple accueil de l'émotion : il a pour finalité de permettre l'échange d'arguments dans le but de construire une réflexion éclairée, et de discuter collectivement des normes et des valeurs d'un groupe (classe, établissement, société). Aussi les enseignants qui proposeront des débats à leurs élèves doivent savoir distinguer émotions, exemples et arguments, afin de conduire leurs élèves vers une élaboration rationnelle et autonome de leur pensée, distanciée de l'immédiateté des affects.

2. Du simple échange d'opinion :

Comme nous l'avons vu dans la fiche consacrée aux finalités du débat, débattre ne consiste aucunement à simplement « donner son opinion ». La discussion retomberait ici dans sa signification étymologique la plus insatisfaisante et la plus étroite : le débat comme simple querelle, joute verbale reposant sur des convictions non examinées. Or la mise en débat doit justement être l'occasion pour nos élèves de partir de leurs opinions, pour les examiner, interroger leur bien-fondé, leur cohérence, leur origine. Une opinion simplement affirmée, non argumentée, n'a en effet aucune valeur épistémologique. C'est en ce sens que le philosophe français G. Bachelard affirme que : « La science, dans son besoin d'achèvement comme dans son principe, s'oppose absolument à l'opinion. S'il lui arrive, sur un point particulier, de légitimer l'opinion, c'est pour d'autres raisons que celles qui fondent l'opinion ; de sorte que **l'opinion a, en droit, toujours tort**. L'opinion pense mal ; elle ne pense pas : elle traduit des besoins en connaissances. En désignant les objets par leur utilité, elle s'interdit de les connaître. On ne peut rien fonder sur l'opinion : il faut d'abord la détruire. Elle est le premier obstacle à surmonter. » BACHELARD *La Formation de l'Esprit Scientifique*, Chap. I, §. I, éd. Vrin, p. 14

Ce qui est, selon Bachelard, valable pour la science, qui cherche à établir des vérités et des lois nécessaires entre les phénomènes, doit l'être aussi pour toute élaboration rationnelle d'idées, de normes et de valeurs. Bien que la discussion argumentée ne soit évidemment pas d'ordre scientifique, elle cherche, par des critères distinctifs et par un travail sur les arguments, à hiérarchiser les idées et les valeurs, dans le respect mutuel des divergences, mais sans tomber dans un relativisme des valeurs. Lorsqu'il affirme que l'opinion a en droit toujours tort, Bachelard nous invite à distinguer l'ordre du droit et celui du fait : s'il arrive, dans les faits, qu'une opinion soit vraie (je peux penser que mon voisin dont la tête ne me revient pas est un escroc, et découvrir après enquête que c'est effectivement un escroc), l'opinion ne saurait jamais être le critère de la vérité ; mon voisin est peut-être bien un escroc, mais ce n'est pas parce que sa tête ne me revient pas ! L'opinion a donc en droit toujours tort, même quand en fait elle a raison ; c'est pour de mauvaises raisons qu'elle a raison, car l'opinion n'est jamais vraiment analysée, réfléchie, argumentée. Voilà pourquoi le débat doit aider les élèves à prendre conscience qu'une opinion n'est qu'une opinion, et qu'elle doit être passée au crible de la raison et de l'argumentation. En effet, toutes les opinions ne se valent pas ; si la question de la hiérarchie des valeurs est difficile et peut-être, à certains égards, impossible à trancher, reste que seule notre raison et notre argumentation peuvent nous aider à discerner entre différentes affirmations. Cela suppose, de la part de l'enseignant qui anime le débat, de préparer solidement en amont sa séance ; il convient de réfléchir aux questions que le thème choisi peut susciter, aux réactions, aux arguments qui peuvent émerger, afin d'enrichir la discussion. Lors d'un débat sur la peine de mort, l'homosexualité, la tolérance religieuse pour n'évoquer que quelques exemples, il est courant que surgissent points de vue et opinions propres à choquer l'enseignant. Plutôt que de refuser d'entendre la parole de l'élève, nous devons pouvoir lui proposer un autre point de vue argumenté, non pas de manière dogmatique, ce qui reviendrait à assener un argument d'autorité, dont on sait qu'il ne saurait convaincre, mais en soumettant d'autres contenus, d'autres arguments à la discussion. Celle-ci pourra alors s'élever de l'opinion simple à la prise de position consciente d'elle-même, soutenue par des références et des arguments solides.

3. Du catéchisme moral :

Le débat a pour objectif de donner la parole aux élèves, et de les inviter à penser par eux-mêmes en développant une argumentation cohérente. Or, nous pouvons noter ici un paradoxe : d'une part, nous souhaitons, par le débat, permettre à nos élèves de penser par eux-mêmes, et d'autre part, nous espérons que, par la pratique du débat, les élèves pourront « adhérer aux valeurs de la République ». Cette tension est sérieuse et mérite que l'on y réfléchisse. Pratiquer le débat argumenté avec les élèves ne doit pas avoir pour finalité de les « obliger » à penser comme nous voudrions qu'ils pensent. D'une part, parce que cela serait contradictoire avec la liberté de pensée et de conscience qui est la finalité de l'éducation, et d'autre part, parce que cela s'avérerait totalement contre-productif.

En effet, qui peut croire que l'on peut « faire adhérer aux valeurs de la République » en prêchant la bonne parole à des élèves qui, justement, n'y adhéreraient pas ? Et cela est-il seulement souhaitable ? Les valeurs sont de l'ordre de l'adhésion et de la croyance ; on n'inculque pas des valeurs comme on inoculerait un vaccin, par exemple.

Pratiquer le débat argumenté avec les élèves suppose donc de la part de l'enseignant d'admettre qu'il va peut-être entendre des paroles qu'il ne souhaite pas voir surgir... mais qui pourtant existent. Est-ce à dire que toutes les idées se valent, et méritent d'être exprimées ? Il convient ici de distinguer ce qui relève de la valeur et ce qui relève de l'expression des élèves. Il est fréquent que les adolescents, soucieux de leur posture face au groupe, soient dans la provocation. Nous devons accepter que nos élèves expriment leurs opinions même si celles-ci nous dérangent, nous choquent ou nous indignent. Charge à nous ensuite de leur montrer en quoi ces opinions peuvent être contestables, sur le plan des valeurs comme sur celui de la loi. Toutes les opinions ne se valent pas, et certaines sont même des délits.

Mais alors, comment faire en sorte d'amener nos élèves à y réfléchir sans retomber dans le catéchisme moral ? L'intérêt de la discussion argumentée est qu'elle permet de faire en sorte que l'élève entende de la part de ses pairs d'autres points de vue que celui de son milieu, de sa famille. Dans le débat, l'élève est amené à se décentrer, à entendre d'autres discours : ceux de ses pairs, ceux de ses professeurs, qui, tous, doivent être soutenus par des arguments. L'élève peut aussi apprendre, s'il est adéquatement questionné par l'enseignant, à **s'interroger sur l'origine de ses propres idées** : Pourquoi je pense cela ? Est-ce parce que j'en ai fait l'expérience ? Parce que je l'ai entendu dire ? Parce que ma famille, mes amis, mon milieu, m'invitent à admettre cette idée ? Cette idée est-elle vraiment la mienne, et si oui, pourquoi (nécessité de recourir à l'argument). Ce type de questionnement est particulièrement intéressant lorsque surgissent des propos sexistes, racistes ou homophobes par exemple. De plus, l'élève peut, lorsque la discussion est bien conduite, **expérimenter des contradictions dans son propre discours**, qui peuvent l'amener à réviser un point de vue. « Tu as dit cela, mais est-ce bien cohérent avec ce que tu as affirmé précédemment ? » Ce questionnement, mené par l'enseignant dans la bienveillance et le respect, ne doit pas avoir pour objectif de vouloir modifier les idées et les opinions de nos élèves. Encore une fois, les idées de nos élèves sont les leurs, il en va du principe de liberté de conscience¹. Mais prendre conscience de l'origine de nos opinions ou des contradictions internes à notre discours est déjà une grande avancée dans la réflexion personnelle et dans l'élaboration de l'esprit critique. La pratique du débat argumenté peut, et nous l'avons expérimenté, y contribuer. Cela peut peut-être sembler modeste. Mais cette visée me paraît au contraire essentielle. Elle doit aussi rappeler à

l'enseignant que la pratique du débat ne doit pas chercher à imposer des valeurs, mais à permettre à l'élève d'exercer par lui-même son esprit critique, avec les outils du discours rationnel et de l'argumentation logique.

En guise de conclusion :

La mise en débat des élèves doit viser cette autonomie dans le jugement et dans la réflexion qui est au cœur de l'éducation à la citoyenneté. Apprendre à se distancier des affects, à exercer sa raison, à s'interroger sur l'origine et le bien-fondé de nos opinions, à reconnaître les éventuelles contradictions dans notre discours, sont les finalités du débat argumenté. Celui-ci doit donc se prémunir des écueils ici mentionnés, pour permettre à l'élève de penser par lui-même sans tomber dans un relativisme des valeurs dont on connaît la dangerosité. On trouvera des outils sur la définition et les finalités du débat, ainsi que sur les différentes manières possibles de le conduire dans les autres fiches de cette rubrique.

- 1 Il est intéressant de distinguer liberté de conscience et liberté de penser. La liberté de conscience a une extension plus large que la liberté de penser. Par exemple, un individu peut, en conscience, faire le choix de refuser de penser à certaines choses dont il sait qu'elles l'entraîneront dans des conflits de valeurs. En ce sens, c'est bien la liberté de conscience, et non seulement de penser, qui est le principe fondamental dont doit être garante la laïcité.